

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 25 mars 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19

La séance est ouverte à 18H03 et levée à 18H24

Étaient présents en visioconférence :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF (à partir du rapport 6), M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2), M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIÉ, M. Yves MAURICE

Étaient absents :

M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance :

M. Yves GUYEN

Action Recherche Innovation : le projet RESEAUX

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et au PPIF 2021-2025	Montant prévu au BP 2021 : 105 000€
« Action Recherche et innovation »	Montant de l'opération : 10 000 €
<i>Sous réserve du vote du BP 2021 et PPIF 2021-2025</i>	

Résumé

Réseaux est un projet de promotion territoriale et de médiation scientifique et artistique sur l'ensemble de la Région Bourgogne Franche-Comté. Il s'agit de la troisième édition après Lux et Vivo.

Les réseaux scientifiques, culturels et industriels sont d'ores et déjà mobilisés autour de diverses actions dont l'objectif attendu est de valoriser l'excellence de la recherche et des filières régionales et de les rendre accessibles à tout public.

Dans le cadre de sa Stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation définie par Grand Besançon Métropole, le soutien à la visibilité des entités de recherche et leur lien avec le tissu économique sont moteurs de compétitivité pour notre territoire.

L'Université de Franche-Comté sollicite une subvention de Grand Besançon Métropole à hauteur de 10 000 € pour mener à bien son programme d'actions et d'animations RESEAUX.

I. Contexte

L'Université de Franche-Comté, avec la Comue UBFC, s'engage dans une opération de culture scientifique visant à inscrire l'Université dans son territoire, en touchant les plus jeunes et les familles, vers la découverte culturelle des connaissances produites dans les laboratoires de la Région Bourgogne Franche-Comté, en mêlant les arts et les sciences.

Réseaux répond à plusieurs enjeux :

- Permettre à la population franc-comtoise de s'appropriier les thématiques scientifiques des établissements universitaires avec un focus sur les « Réseaux » dans des mondes différents : le monde virtuel et ses réseaux sociaux, son intelligence artificielle ; le monde terrestre des transports, des télécommunications, de l'énergie, mais aussi des réseaux souterrains d'eau ou encore le monde des réseaux de connaissance, de travail, d'intérêts communs. Le corps lui-même est parcouru par des réseaux où circulent le sang, les hormones ou l'information.
- Faire communauté en portant ensemble un programme de culture scientifique.

Les regards croisés entre les arts et les sciences, qui permettent des modes opératoires variés (résidences d'artistes dans les laboratoires, mais aussi réactions de scientifiques à des œuvres, ou encore juste cohabitation d'une œuvre et d'un discours scientifique qui entrent en dialogue) permettront de partager des démarches, des expériences et des regards différents.

Des événements sont répartis sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté avec un temps fort sur Besançon le 22 et 23 mai sur le site de l'Arsenal.

II. Réseaux : les événements programmés sur le territoire du Grand Besançon

A/ Réseaux et ses partenaires

RÉSEAUX ! C'est un maillage d'acteurs culturels et scientifiques, institutionnels, associatifs, entrepreneurs locaux et porteur de création d'emplois le temps de l'évènement.

Quelques exemples ci-dessous d'acteurs impliqués :

Artistes : Léo Duquesne, Pascale Lhomme-Rollet, Cathy Juradot, Morgane Aubert, Evelise Millet, ...

Associations : Chifoumi, Superseñor, Silicon Comté, Radio Campus Besançon, Le radio-club de Besançon F6KSD, ...

•

Entrepreneuriat, R&D: Atelier Marcus et Gisèle, Débutant-e Accepté, Archéon, Quarks services, Verso smart optimisation, Netalis, Roule ma poule...

•

Structures culturelles et sociales : Citadelle Vauban, Musée du temps, Canopé 25, Jardin botanique de Besançon, bibliothèques, Maisons de quartier, Crous de Bourgogne-Franche-Comté, FRAC Franche-Comté, ...

Création d'emploi : implication d'intermittents du spectacle (sur le volet régie et technique), emplois d'étudiants de l'université de Franche-Comté, des volontaires en service civique.

Réseaux et son temps fort

En fonction de la situation sanitaire : le temps fort du 22 au 23 mai se tiendrait soit 100% sous format numérique, soit un mixte présentiel / distanciel, soit en présentiel sous forme de pré-réservations sur le site de l'Arsenal.

B/ Les divers axes de Réseaux

Ce projet est l'opportunité de travailler sur des axes divers autour de la thématique Réseaux

L'axe recherche et développement

Une fois sortie des labos, la recherche prend différentes formes, s'adapte à des applications diverses qui servent bien souvent notre quotidien. Des rencontres avec des réseaux d'entreprises innovantes et des acteurs du développement industriel et numérique se tiendront via des chroniques radiophoniques et des capsules vidéo. Ces formats prendront la forme de portraits et d'interviews. Parmi les interviewés, il est possible de citer Michel Chevassu, co-fondateur de Débutant-e accepté, Nicolas Guillaume, créateur de la société Netalis, Pierre-Edouard Saillard, co-fondateur de Archeon Medical ou encore Julien Coupey, directeur R&D de l'entreprise Verso

L'axe scolaire

Une semaine sera consacrée à la médiation pour les scolaires (tous niveaux confondus) avec un trinôme scientifique-artiste-médiateur qui se déplacera dans les établissements. Ceci afin d'assurer la médiation après des scolaires en cas d'impossibilité de recevoir le public en mai à l'Arsenal.

L'axe pluridisciplinaire

De nombreuses structures proposeront des animations et expositions. Qu'il s'agisse d'associations, de musées ou de laboratoires de recherche, une vingtaine de partenaires seront présents cette année, comme le musée du temps, le muséum de la Citadelle, le musée des maisons comtoises, la Saline Royale, Radio Campus Besançon, le réseau des radioamateurs de Franche-Comté, le conservatoire botanique, Canopé.

L'axe scientifique

Des rencontres – débats adaptables en numérique

Ces tables rondes rassembleront des acteurs du monde scientifique, socioéconomique et associatif pour débattre autour des questions vives de notre société comme la 5G.

III. Le projet Réseaux et son financement

Le budget global pour l'ensemble des actions est de 184 500 €.

Les partenaires financiers sont le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (134 500€, l'Université (20 000 €), Ville de Besançon (15 000€), Grand Besançon Métropole (10 000€), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (5000€),

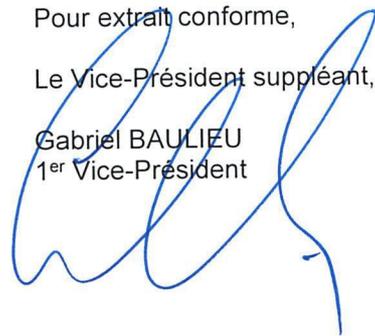
A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000€ à l'Université de Franche-Comté ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Pascal ROUTHIER, Lorine GAGLILOLO, Yves GUYEN, Marie ZEHAF, Daniel HUOT, Aurélien LAROPPE, Benoît VUILLEMIN, Marie ETEVENARD, Catherine BARTHELET, Christophe LIME, Michel JASSEY, Jean-Paul MICHAUD, Christian MAGNIN-FEYSOT, Olivier GRIMAITRE, Marie-Jeanne BERNABEU, Sébastien COUDRY, Anne BENEDETTO, Loïc ALLAIN, Françoise PRESSE, Gilles ORY, Serge RUTKOWSKI, Gilbert GAVIGNET, François BOUSSO, Frédérique BAEHR, Marcel FELT, Nathan SOURISSEAU, Denis JACQUIN, Frank LAIDIÉ, Yves MAURICE

Contre : 0 Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Convention relative au soutien du projet Réseaux porté par l'Université de Franche-Comté

ENTRE

La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée à signer par une délibération du bureau en date du....., d'une part ;

ET

L'Université de Franche-Comté, représenté par sa Présidente, dûment habilitée, Madame Marie-Christine WORONOFF, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle des structures ayant reçu une subvention par une collectivité

Vu la délibération n°du bureau en date du,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa Stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation définie par Grand Besançon Métropole, le soutien à la visibilité des entités de recherche et leur lien avec le tissu économique sont moteurs de compétitivité pour notre territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine a décidé d'apporter son soutien à l'Université de Franche-Comté pour son projet RESEAUX, projet de promotion territoriale et de médiation scientifique et artistique.

Les réseaux scientifiques, culturels et industriels sont d'ores et déjà mobilisés autour de diverses actions dont l'objectif attendu est de valoriser l'excellence de la recherche et des filières régionales et de les rendre accessibles à tout public.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien à l'Université de Franche-Comté dans le cadre du projet RESEAUX et de définir les modalités de versement d'une subvention de 10 000 € pour les actions décrites dans l'article 2.

Article 2 - Le programme d'actions

L'Université de Franche-Comté s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la bonne exécution du programme décrit ci-dessous :

Les divers axes de Réseaux

Axe Recherche et Développement

Une fois sortie des labos, la recherche prend différentes formes, s'adapte à des applications diverses qui servent bien souvent notre quotidien. Des rencontres avec des réseaux d'entreprises innovantes et des acteurs du développement industriel et numérique se tiendront via des chroniques radiophoniques et des capsules vidéo. Ces formats prendront la forme de portraits et d'interviews. Parmi les interviewés, il est possible de citer Michel Chevassu, co-fondateur de Débutant-e accepté, Nicolas Guillaume, créateur de la société Netalis, Pierre-Edouard Saillard, co-fondateur de Archeon Medical ou encore Julien Coupey, directeur R&D de l'entreprise Verso

Axe pluridisciplinaire

De nombreuses structures proposeront des animations et expositions. Qu'il s'agisse d'associations, de musées ou de laboratoires de recherche, une vingtaine de partenaires seront présents cette année. Les financements seront fléchés pour soutenir les structures présentes sur le territoire de Grand Besançon Métropole avec une priorité dédiée aux laboratoires de recherche.

Axe scientifique

Des rencontres – débats Adaptable en numérique

Ces tables rondes rassembleront des acteurs du monde scientifique, socioéconomique et associatif pour débattre autour des questions vives de notre société comme la 5G.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue à l'Université de Franche-Comté une subvention de 10 000 € pour les actions du programme décrit dans l'article 2.
Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

L'Université de Franche-Comté s'engage à affecter les sommes reçues de Grand Besançon Métropole sur les axes cités dans l'article 2 de cette même convention.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100%, à la signature de la présente convention, soit 10 000 €

Un compte rendu financier comportant un état récapitulatif des dépenses effectuées sur la subvention reçue et d'un rapport d'activité final rendant compte de l'exécution du programme et des résultats obtenus sur les actions de l'article 2 devra être transmis au plus tard le 31 décembre 2021 à Grand Besançon Métropole, en deux exemplaires.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2021. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au plus tard le 31 décembre 2021.

L'Université de Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations de l'Université de Franche-Comté

L'Université de Franche-Comté s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

L'Université de Franche-Comté s'engage à impliquer des entreprises de Grand Besançon Métropole dans la mise en œuvre du programme RESEAUX et à communiquer sur simple demande à Grand Besançon Métropole la liste des entreprises impliquées.

Elle ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

L'Université de Franche-Comté accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses du programme RESEAUX.

L'Université de Franche-Comté s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole apporté au projet RESEAUX, à faire connaître l'appui dont elle bénéficie de la part de la Grand Besançon Métropole lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si l'Université de Franche-Comté décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, elle doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique de Grand Besançon Métropole doit être respectée. Cette charte graphique sera communiquée à l'Université de Franche-Comté sur demande.

L'Université de Franche-Comté s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc...) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à Grand Besançon Métropole et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle ou des contrôles,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiés à Grand Besançon Métropole.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

Grand Besançon Métropole pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que l'Université de Franche-Comté a fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide de Grand Besançon Métropole prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Présidente de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires à Besançon, le

La Présidente de l'Université
de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

La Présidente de
Grand Besançon Métropole

Anne VIGNOT